

Le Conseil de sécurité enregistra néanmoins des succès limités au cours de cette période de début. En 1947, le Conseil put aider les Pays-Bas et l'Indonésie à engager des négociations politiques et en 1948 il parvint à réaliser un cessez-le-feu entre l'Inde et le Pakistan. Les Nations Unies parvinrent en outre à mettre au point ces années-là certaines procédures destinées à faciliter le règlement des différends et qui ne furent pas sans portée. L'Assemblée générale créa la Commission spéciale des Nations Unies pour la Palestine en mai 1947, la Commission spéciale des Nations Unies pour les Balkans en octobre 1947, et la Commission temporaire des Nations Unies pour la Corée en novembre 1947. Bien que certains des États intéressés eussent refusé de collaborer avec elles, ces commissions purent élaborer des méthodes d'enquête et d'observation qui dans le cas de la Palestine et des Balkans contribuèrent à préparer la voie pour le règlement éventuel des problèmes immédiats. Le Canada fut membre des Commissions pour la Palestine et la Corée.

En se fondant sur ces précédents, on pouvait conclure à la fin de 1949 qu'en dépit du fait que les Nations Unies n'avaient pas réalisé tous les espoirs de leurs fondateurs, il y avait au moins certains secteurs de la politique internationale, généralement ceux qui ne mettaient pas en jeu les intérêts vitaux des grandes puissances où l'Organisation pouvait accomplir une œuvre utile. Elle pouvait notamment mettre les Parties en présence sous l'égide des Nations Unies pour une discussion de leurs divergences. Ces discussions pourraient prendre la forme de conversations officieuses à New-York, au moment où les délégués participaient aux sessions annuelles de l'Assemblée générale; ou elles pourraient se dérouler sur les lieux, les Nations Unies agissant en qualité d'intermédiaire.

Le Canada fut membre du Conseil de sécurité durant les deux années 1948 et 1949, et ce fut une expérience de nature à éliminer toute absence de réalisme. «Nous n'avons pas été suffisamment conscients des réalités de la situation mondiale», affirma le président de la délégation canadienne dans son discours à la troisième session de l'Assemblée générale en septembre 1948.